

#### Public-cible :

La police est destinée à toute personne participant à la circulation dans une qualité autre que celle de conducteur d'une voiture personnelle. À cet égard, on songe aux piétons, aux cyclistes, aux passagers de quelque moyen de transport que ce soit, etc. La police convient également à toute personne ayant conclu un contrat de leasing pour un véhicule automoteur ou possédant une voiture de société.

#### Besoins :

Il s'agit, en cas de litige de nature juridique, né de la participation à la circulation, de défendre les intérêts des assurés, dans un premier temps en visant un règlement amiable extrajudiciaire. La garantie couvre les honoraires et frais de l'avocat librement choisi par l'assuré lorsque Euromex n'est pas en mesure d'obtenir un règlement amiable satisfaisant et qu'une procédure judiciaire ayant des chances d'aboutir peut être entamée. L'assuré a en outre le libre choix de son expert ou médecin-conseil.

#### Les assurés :

- le preneur d'assurance et toutes les personnes vivant sous son toit dans un contexte familial;
- les enfants qui résident temporairement à une autre adresse pour des raisons d'études, de travail ou de santé.
- les enfants mineurs et/ou les enfants mineurs de votre partenaire cohabitant, s'ils ne vivent plus sous votre toit.
- les enfants majeurs non-cohabitant, si ceux-ci sont encore entretenus par le preneur d'assurance ;
- votre ancien partenaire et vos enfants, jusqu'à 12 mois après leur départ du logement familial, pour autant que leurs intérêts ne soient pas contraires à ceux du preneur d'assurance ou de ses enfants mineurs ;
- les enfants mineurs de tiers temporairement sous la surveillance d'un assuré domicilié et vivant à votre foyer.

Les héritiers sont également assurés, mais uniquement en leur qualité d'héritiers. Ils ne sont pas assurés pour leurs dommages personnels. Si les intérêts d'un conducteur ou d'un passager s'opposent à ceux du preneur d'assurance, Euromex défend les seuls intérêts du preneur d'assurance.

#### Formule d'assurance :

La police All-risk Mobilité est une garantie tous risques. Nous offrons une protection juridique dans toutes les situations de conflit juridique qui sont liées à la détention, à la propriété et à l'utilisation des moyens de transport assurés, sauf si une exclusion est prévue dans la rubrique « Jamais garanti ».

#### Garanties et litiges assurés :

	GARANTIES	Limite en €	Délai de carence	Seuil en €	Gebied
<b>VOUS ET EUROMEX</b>	Garantie Euromex	2.500 / constitution	-	-	mondial
<b>GENERALITES</b>	Paiement franchise RC et avance indemnité	-	-	-	mondial
	Insolvabilité	30.000	-	-	mondial
	Cautions	30.000	-	-	mondial
	Avance de l'indemnité	50.000	-	-	mondial
	Assistance Commission d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence	-	-	-	Belgique
<b>CIRCULATION ET TRANSPORT</b>	All-risk Mobilité	200.000	-	-	mondial
	Conflit contractuel avec une organisation de transports	50.000	3 mois	350	Europe
	Assistance Salduz	500	-	-	mondial
	Réhabilitation	2.500	-	-	mondial
	Assistance recours ordre de paiement	500	-	-	CEuvre

#### Conditions générales :

**FAV102011**

#### Conditions particulières :

**FPMOB022019**

#### Exclusions :

La police n'offre pas de solution à tous les litiges. Les exclusions sont énumérées sous la rubrique « Ne sont jamais assurés » des conditions particulières. Elles portent généralement sur des situations qui revêtent un caractère exceptionnel (inondation, catastrophe nucléaire, terrorisme...) ou dans lesquelles un assuré a largement contribué à la survenance du litige (fraude, agression, concours de vitesse, reprise de dettes, ...). Les litiges nés avant la prise d'effet de la police ne sont jamais assurés. Ceci vaut également lorsqu'au moment de la souscription, un assuré avait connaissance des faits à l'origine du litige.

## Exemples de litiges assurés :

- PAIEMENT FRANCHISE RC** ■ *Votre vélo électrique garé est endommagé après une collision avec un autre cycliste. Après expertise, l'assureur familial du tiers procède au règlement. La police RC familiale prévoit une franchise qui reste à charge du cycliste. Euromex avance le montant de cette franchise à l'assuré, afin que le dossier soit résolu pour ce dernier.*
- INSOLVABILITÉ** ■ *Vous êtes forcé de faire un écart pour éviter un piéton qui traverse n'importe où. Vous terminez dans un fossé et votre vélo de course est déclaré perte totale. Le piéton n'a pas d'assurance familiale, et il ne dispose que d'un revenu d'intégration sociale sur lequel il est impossible de pratiquer une saisie-arrêt. Euromex intervient au titre de l'insolvabilité du tiers jusqu'à un montant de 20.000 €.*
- CAUTION** ■ *Distrait, vous êtes impliqué dans un accident de la circulation à bord d'une voiture de location en Turquie. Deux citoyens turcs sont grièvement blessés. Vous êtes arrêté. Les autorités turques craignant que vous ne vous dérobiez aux poursuites, elles exigent pour votre libération le paiement d'une caution conséquente. Euromex avance cette caution, jusqu'à 20.000 €.*
- AVANCE DE L'INDEMNITE** ■ *Vous avez un accident en Œuvre avec un véhicule espagnol. Votre épouse est grièvement blessée. L'assureur espagnol ne conteste pas la responsabilité de son client. Euromex vous indemnise pour les dégâts au véhicule pour vous éviter d'attendre le paiement venu d'œuvre. Il vous paie en outre 1.500 € par mois de plus que l'intervention de votre assurance-maladie jusqu'à l'arrivée de l'avance, payée par l'œuvre, sur l'indemnisation de la perte de revenus résultant de l'arrêt de travail.*
- ASSISTANCE COMMISSION D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES INTENTIONNELS DE VIOLENCE** ■ *Une nuit, vous surprenez un cambrioleur en train de voler le GPS de votre véhicule. En tentant de s'échapper, l'homme vous porte un coup qui vous fait perdre connaissance. Il est arrêté et poursuivi mais peu après sa condamnation, il est expulsé du pays. La justice le condamne, mais il est insolvable. Il ne vous reste plus qu'à réclamer l'intervention du Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence (SPF Justice). Euromex vous aide à rédiger et à introduire votre requête.*
- DEFENSE PENALE** ■ *Distrait, vous brûlez un feu rouge. Le ministère public déclenche des poursuites et le tribunal de police vous retire votre permis de conduire. À la requête de votre avocat, le tribunal vous autorise à n'appliquer l'interdiction que pendant le week-end : vous avez absolument besoin de la voiture pour travailler. Euromex prend en charge les honoraires et frais raisonnables de l'avocat librement choisi par vos soins.*
- RCOURS CIVIL** ■ *Vous êtes grièvement blessé dans un accident de la circulation. La partie adverse est assurée auprès de la compagnie où vous œuvre aussi souscrit l'assurance responsabilité civile pour votre véhicule. Le médecin-conseil de l'assureur conteste les conclusions de votre médecin traitant. Or plus les séquelles seront minimales, moins l'indemnité accordée sera élevée. Une expertise judiciaire, au cours de laquelle un médecin-conseil spécialisé vous assiste, est ordonnée. L'expert judiciaire se rallie à son raisonnement et vous accorde un pourcentage d'invalidité permanente correct. Euromex prend en charge les honoraires et frais raisonnables du médecin-conseil choisi par vos soins, ainsi que les prestations de l'avocat qui a réclamé et obtenu l'expertise judiciaire.*
- CONFLIT CONTRACTUEL** ● *Votre fille vient tout juste d'avoir son permis de conduire et cause un accident avec votre voiture de leasing. Rien de grave, mais la société de leasing estime que vous avez délibérément dissimulé le fait que votre fille conduisait aussi régulièrement votre voiture. Ils souhaitent dès lors vous en répercuter les dommages. Votre fille dispose cependant de son propre véhicule, et ne conduisait votre voiture que par hasard parce que vous aviez consommé un peu de vin lors d'un repas et que vous vouliez rentrer en toute sécurité. Euromex contacte votre société de leasing et règle ce litige.*
- *Le moteur de votre vélo électrique tombe en panne alors qu'il venait de sortir de l'entretien. Euromex met le réparateur de vélos en demeure et organise une expertise contradictoire. Les frais de réparation sont répercutés sur l'assureur de la responsabilité civile de votre réparateur. Nous avançons le montant de la franchise à payer par le réparateur de vélos.*
- CONFLIT CONTRACTUEL AVEC EMPLOYEUR** ■ *Vous n'êtes pas d'accord avec votre employeur au sujet de l'application de la politique « véhicules » de l'entreprise. Or voilà que votre voiture de société est endommagée à l'occasion d'un déplacement professionnel. Votre employeur a bien l'intention de vous faire payer la facture. Vous contestez et entendez invoquer l'immunité du salarié, puisque l'accident a eu lieu au cours d'une mission. Euromex convainc votre employeur de ne pas donner suite.*
- CONFLIT CONTRACTUEL AVEC ASSUREUR** ■ *Votre vélo électrique coûteux est volé. Lors de l'achat de ce vélo, une assurance vol vous a également été proposée. Cet assureur étranger chicane à propos de l'indemnisation. Euromex demande les conditions de la police d'assurance vol et oblige l'assureur à revoir son point de vue. Vu le retard en ce qui concerne le règlement, des intérêts moratoires sont également demandés.*

**CONFLIT CONTRACTUEL AVEC  
UNE ORGANISATION DE  
TRANSPORTS**

- *L'aéroport vous annonce qu'il a un problème d'overbooking et qu'il ne pourra vous faire partir que le lendemain. La compagnie refuse de vous payer l'indemnité dont elle est redevable en vertu du règlement européen 261/2004. Euromex négocie avec elle et réussit à la convaincre de régler le litige à l'amiable.*

**ASSISTANCE SALDUZ**

- *Vous êtes interrogé à la suite d'un accident de la circulation. La police soupçonne que vous êtes en tort et vous oblige à vous faire assister par un avocat pendant cette audition. Euromex prendra en charge jusqu'à 500 € les frais d'assistance de l'avocat de votre choix lors de cette audition.*

**REHABILITATION**

- *Il y a quelques années, vous avez été reconnu coupable d'un délit de fuite, pour lequel Euromex a assumé les frais de la défense. Aujourd'hui, vous souhaitez obtenir réhabilitation pour cette condamnation. Euromex prend en charge les frais et honoraires de l'avocat de votre choix dès que vous recevez une citation à comparaître devant la chambre des mises en accusation.*

**Informations légales obligatoires :**

**Publicité :**

Les risques situés en Œuvre sont régis par le droit belge et les tribunaux belges sont seuls compétents. La police d'assurance est souscrite pour une durée d'un an ; elle est tacitement reconduite, sauf en cas de résiliation notifiée dans les délais.

Si vous souhaitez introduire une réclamation auprès d'Euromex, la procédure est décrite sur le site [www.euromex.be](http://www.euromex.be). La procédure de réclamation auprès de l'Ombudsman des Assurances est présentée sur le site [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as).

Les droits et devoirs de l'assureur et des assurés sont régis par les dispositions de la police d'assurance. Pour de plus amples informations sur les primes et les conditions, veuillez-vous adresser à votre intermédiaire d'assurances.

**Euromex SA :**

Euromex, Generaal Lemanstraat 82-92 – 2600 Berchem (siège social) et rue E. Francqui 1, 1435 Mont-Saint- Guibert. RPM Antwerpen, TVA BE 0404.493.859, entreprise d'assurance agréée sous le code 0463, sous le contrôle de la Banque Nationale de Œuvre, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Euromex propose exclusivement des assurances de protection juridique.

**Gestion des conflits d'intérêts :**

Euromex propose et conclut ses polices d'assurance dans le respect des règles de conduite fondamentales imposées par MiFID, en se mobilisant de manière loyale, équitable et professionnelle pour défendre les intérêts de ses clients. Mais comme tout organisme financier, Euromex peut aussi être confrontée à des conflits d'intérêts. Voilà pourquoi – conformément aux dispositions légales – elle a élaboré une politique de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique vise à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour identifier, prévenir ou, en cas d'échec, gérer, les conflits d'intérêts d'une manière qui ne porte pas préjudice aux intérêts des clients. Des mesures organisationnelles, qui revêtent la forme d'un certain nombre de procédures spécifiques, notamment en matière de procurations, de surveillance, de sécurisation de l'information, de politique de lutte contre la fraude et de formation des collaborateurs, sont mises en place. Euromex s'est par ailleurs dotée d'un Code de conduite, véritable fil conducteur destiné à permettre à tous ses collaborateurs d'exercer leurs activités quotidiennes d'une manière intègre et autonome.

Si un conflit d'intérêts, insuffisamment compensé par les mesures organisationnelles, devait néanmoins survenir, Euromex vous en informerait, pour que vous puissiez prendre des décisions en connaissance de cause.

Vous pouvez consulter le texte intégral de la politique de gestion des conflits d'intérêts sur [www.euromex.be](http://www.euromex.be), sous la rubrique Protection du consommateur. Vous préférez recevoir la version papier, ou au contraire la version électronique ? Faites-le savoir à Euromex.

Pour signaler un éventuel conflit d'intérêts, adressez-vous au service Compliance ([compliance@euromex.be](mailto:compliance@euromex.be)).

**Communication**

**Langue** Euromex communique avec vous en français ou en néerlandais, selon vos préférences. Toutes les conditions, de même que tous les contrats et documents, sont disponibles tant en français qu'en néerlandais.

**Contacts** Vous pouvez communiquer avec Euromex soit par le biais de votre intermédiaire d'assurances, soit directement par téléphone, courriel ou courrier.  
Euromex peut également vous recevoir en ses bureaux ; les bureaux sont ouverts de 08 h 30 à 16 h 00. Vous pouvez nous joindre par téléphone de 08 h 30 à 17 h 00.

	Generaal Lemanstraat 82-92 2600 Berchem		Rue E. Francqui 1 1435 Mont-Saint-Guibert
<b>Production</b>	03 451 45 51 polisbeheer@euromex.be		010 80 01 57 serviceproduction@euromex.be
<b>Sinistres</b>	Anvers	03 451 45 55	Brux-Wall 010 80 01 50
	Flandre occidentale & Limbourg	03 451 45 56	
	Flandre orientale & Brabant flam	03 451 45 57	
	National	03 451 45 60	
	Affaires pénales	03 451 45 58	
	schadebeheer@euromex.be		servicesinistres@euromex.be
<b>Comptabilité</b>	03 451 45 52 boekhouding@euromex.be		010 80 01 59 comptabilite@euromex.be

### Contrôleurs

Euromex agit sous le contrôle de l'Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 10-16, 1000 Bruxelles, et de la Banque Nationale de Belgique (BNB), boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.